

# INFO-ACCUEIL – 2023-2024

Centre  
de services scolaire  
de la Capitale

Québec



## ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 INFORMATIONS GÉNÉRALES 1<sup>re</sup> SECONDAIRE



### ACCUEIL ADMINISTRATIF

L'accueil administratif des élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire se tiendra le **LUNDI 21 AOÛT 2023 de 8h30 à 11h30 et de 12h45 à 15h30**. Notre fournisseur d'uniformes sera sur place pour commandes et essayages et vous pourrez régler les frais de scolarité. Si ces étapes ont été préalablement complétées, vous n'avez pas à vous présenter à l'école. Les manuels et casiers seront distribués lors de la première journée de cours.

### PREMIÈRE JOURNÉE DE COURS : MARDI 29 AOÛT 2023 A.M.

Les élèves devront se présenter à 8h30 à l'entrée des élèves dans la cour arrière. Dès le début de la journée, votre enfant connaîtra le ou la responsable de son groupe qui lui remettra son horaire, l'informera du déroulement de cette première demi-journée et se fera un plaisir de répondre à toutes ses questions sur sa nouvelle école secondaire. Votre enfant devra **porter son uniforme** et avoir, dès cette première journée de cours, tout son matériel scolaire. Le responsable de votre enfant identifiera avec lui son matériel lors des premiers jours de cours. **La journée se terminera à 11 h 15.**

Dès le mercredi matin 30 août (jour 2), les cours débuteront selon l'horaire régulier, c'est-à-dire dès 8 h 35 (l'école est ouverte à partir de 8 h 15).

### TENUE VESTIMENTAIRE

#### L'UNIFORME SCOLAIRE EST OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS MÊME LORS DES SORTIES ÉDUCATIVES ET SUR L'HEURE DU DÎNER.

De plus, le port de la casquette, d'un chapeau ou d'un autre couvre-chef est strictement interdit dans l'école. Ces accessoires doivent donc être laissés dans le casier qui sera attribué à votre enfant lors de la première journée de cours.

### INTERDICTION

Il est strictement interdit d'apporter en classe :

- ↪ Casquette ou autre couvre-chef, vêtements d'extérieur ;
- ↪ Sac à dos, sac à main ou autre type de sac ;
- ↪ Téléavertisseur, téléphone cellulaire, lecteur MP3, et tout autre type d'appareil électronique.

### CASIER ET CADENAS

L'école prête un casier à chaque élève. **Votre enfant doit cependant y installer un cadenas personnel sécuritaire (cadenas à combinaison fortement suggéré)**. Il va sans dire que les objets interdits en classe doivent y demeurer. **Il est à noter que l'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Il est donc préférable de laisser les articles de valeur à la maison.** Comme mentionné précédemment, un deuxième cadenas lui sera utile pour mettre ses effets personnels en sécurité pendant ses cours d'éducation physique.



### ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, **des espadrilles, un gilet à manches courtes et une culotte courte ou pantalon sport sont obligatoires pour les cours d'éducation physique**. Votre enfant doit les avoir en sa possession dès le premier cours. **De plus, il est fortement recommandé que votre enfant ait un deuxième cadenas afin de protéger ses effets personnels lorsqu'il ou elle se rend en éducation physique. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.**

Si des problèmes de santé ou une blessure sérieuse peuvent empêcher votre enfant de suivre ses cours d'éducation physique, il doit se procurer un **billet médical** et le remettre à la direction de l'école pour obtenir une exemption temporaire de ce cours.

VERSO→



## VOUVOIEMENT

Depuis plusieurs années, nous avons instauré à l'école le vouvoiement. Votre enfant doit donc l'utiliser dans ses relations avec les différents intervenants de l'école, et ce, dès les premiers jours de classe. Bien entendu, comme ce choix se veut avant tout éducatif, tous les intervenants de l'école travailleront à l'aider, au besoin, à l'utiliser convenablement.

## ABSENCES

**La Loi sur l'instruction publique précise que les parents sont les premiers responsables de la fréquentation scolaire de leur enfant.** C'est donc dire que toutes les absences doivent être obligatoirement motivées par vous dans les 48 heures. À défaut, l'absence sera considérée comme non motivée. Pour ce faire, vous devez contacter l'école au numéro **418 686-4040, poste 6238** où vous pourrez y laisser le motif de l'absence de votre enfant. Veuillez prendre note que vous pourriez recevoir des appels automatisés sous la forme de messages préenregistrés pour vous informer des absences non motivées de votre enfant.

## PONCTUALITÉ

C'est la responsabilité de chaque élève de se présenter à l'heure à tous ses cours afin d'éviter des conséquences désagréables (retenues en fin de journée, les samedis matin et lors de journées pédagogiques).

### **HORAIRE DES ÉLÈVES, SECTEUR GÉNÉRAL**

**4 périodes de 75 minutes**

<b>Période 1</b>	<b>8 h 35 à 9 h 50</b>
<b>Période 2</b>	<b>10 h 00 à 11 h 15</b>
<b>Dîner</b>	<b>11 h 15 à 12 h 45</b>
<b>Période 3</b>	<b>12 h 45 à 14 h 00</b>
<b>Période 4</b>	<b>14 h 10 à 15 h 25</b>

## TRANSPORT SCOLAIRE

Pour information, veuillez consulter le lien suivant : <https://cssc.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/02/lettre-ecoles-parents-rtc-2022-2023.pdf>



## DATES À RETENIR

📍 7 septembre 2023 à 18 h 45 :

Assemblée générale des parents

Isabelle Desmeules  
Directrice

Nancy Ringuette  
Directrice adjointe  
Secteur général et adaptation scolaire